

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

60 117
Objet

Contrat de concession
des Tournées BARET -
Hiver 1969-1970.

DATE DE CONVOCATION

20 septembre

DATÉ D'AFFICHAGE

27 septembre

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 17

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le vingt six septembre à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
LANUSSE, COLLE, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTREAU, Mme BIDEAU,
MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FOUGET par M. LANUSSE

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BISCAYE, BOUCHET, NAULIN,
DOMECQ, POUGET, VULTAGGIO.

Monsieur TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Pour permettre l'application des taxes à demi-tarif en faveur
des tournées BARET pour ses sept représentations d'hiver au théâtre
du Casino Municipal, il convient d'établir un contrat de concession
entre la Ville et la Compagnie Théâtrale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par les Tournées BARET en vue d'obtenir
la détaxe fiscale prévue par le décret 55-469 du 30 avril 1955,

VU l'accord de Monsieur le Président Directeur Général de la
Société Anonyme des Casinos de ROYAN en date du 22 septembre 1969
sur les dates des sept représentations prévues,

VU le projet de contrat présenté,

DECIDE :

- de donner un avis favorable au contrat de concession entre la Ville
de ROYAN et les Tournées BARET, pour les représentations prévues au
Casino Municipal, durant l'hiver 1969-1970, aux dates ci-après :

7 OCT 1969
COURNIER
N° 4389

- 23 octobre 1969 INTERDIT AU PUBLIC
- 13 novembre 1969 QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF
- 4 décembre 1969 UN FIL A LA PATTE
- 8 janvier 1970 PYGMALION
- 29 janvier 1970 BLACK COMEDY
- 19 février 1970 UN AMI IMPREVU
- 12 mars 1970 TARTUFFE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation à signer le contrat de concession.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le 8 OCT. 1969
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature in black ink]



CABINET DU DÉPUTÉ MAIRE

TÉLÉPH. 05-31-04 ET 05-03-12

JG/MTH

CONTRAT DE CONCESSION DU THEATRE-CASINO MUNICIPAL

Sur proposition de M. REINETEAU, Président Directeur Général
de la Société Anonyme des Casinos, concessionnaire du
Théâtre-Casino Municipal

ENTRE LES SOUSSIGNES:

- M. le Maire de la Ville de Royan, agissant en cette qualité
d'une part ,
- Et les Tournées Ch. BARET , 67 rue Taitbout à PARIS (9ème)
d'autre part ,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Est concédée aux Tournées Ch. BARET , sus-nommées, l'exploitation
du Théâtre Casino Municipal, aux dates ci-dessous , avec le soin
d'assurer au cours de la saison d'hiver 1969-1970, les spectacles de
comédie suivants:

- 23 Octobre 1969 Interdit au Public
- 13 Novembre 1969 Qui a peur de Virginia WOOLF
- 4 décembre 1969 Un fil à la patte
- 8 Janvier 1970 Pygmalion
- 29 Janvier 1970 Black Comedy
- 19 Février 1970 Un Ami imprévu
- 12 mars 1970 Tartuffe

Les ouvrages devront être interprétés par des artistes
professionnels, parfaitement adaptés aux rôles qu'ils doivent tenir
et la composition des troupes doit répondre, comme valeur d'artistes,
et comme homogénéité d'action théâtrale, aux meilleures troupes .

CONDITIONS

Le théâtre Casino Municipal en ordre de marche sera mis à
la disposition des Tournées Ch. BARET pour valoir détaxe .

CONDITIONS (suite)

Si le théâtre Casino Municipal venait à être fermé par suite de mesure de police, d'un incendie, de calamité publique ou d'un cas de force majeure, la Ville ne devrait aucune indemnité aux Tournées Ch. BARET.

Les Tournées Ch. BARET se conformeront à toutes les dispositions qui régissent le Théâtre Casino Municipal et qui font l'objet des arrêtés municipaux actuellement en vigueur, et à celles qui pourraient être reconnues ultérieurement nécessaires.

Le prix des places sera fixé en accord avec la Direction du Théâtre Casino Municipal.

Le Présent contrat est exonéré des droits d'enregistrement en application de l'article 4 du décret n° 54 13 18 du 31 décembre 1954.

FAIT A ROYAN, le 26 SEPTEMBRE 1969

L'Organisateur,



Tournées Ch. BARET S.A.
87, Rue Talibout, 87
PARIS

Pr Le Maire
Premier Adjoint,



Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 8 OCT. 1969

Le Sous-Prefet,

